

JASERAN

Date d'émission 24-sept.-2014

Date de révision 04-août-2017

Numéro de révision: 4

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit HBU06
Nom du produit JASERAN
Substance pure/préparation Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur UPL France
Energy Park
132-190 Boulevard de Verdun
92400 COURBEVOIE
Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00
e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com
Adresse e-mail fds.cerexagri@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1 - H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P391 - Recueillir le produit répandu
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

3. Composition/informations sur les composants**3.2. MÉLANGES**

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Clomazone	-	81777-89-1	30 - 40	-	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	aucune donnée disponible
Calcium chloride	233-140-8	10043-52-4	5 - 10	-	Eye Irrit. 2 (H319)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Bien que ce produit ne soit pas classé comme dangereux pour la santé, des symptômes d'intoxication peuvent survenir en cas d'utilisation anormale ou d'ingestion accidentelle. Si des symptômes persistent après l'exposition à ce produit, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette produit ou cette FDS. Emmener la victime à l'air frais et la maintenir au repos. Ne pas lui permettre de fumer ou de manger. Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés.
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation Laver abondamment à l'eau et au savon Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste
Ingestion	NE PAS faire vomir En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette Se rincer la bouche à l'eau Boire 1 ou 2 verres d'eau Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et les effets indiqués dans cette section se réfèrent à un scénario d'exposition accidentelle
En cas d'inhalation : Symptômes légers d'irritation nasale ou d'écoulement nasal possibles. Pas d'effets différés attendus.
En cas de contact cutané : Éventuelles rougeurs légères transitoires. Pas d'effets différés attendus.
En cas de contact oculaire : Éventuelles rougeurs légères transitoires. Pas d'effets différés attendus.
En cas d'ingestion : Éventuels effets gastro-intestinaux sans gravité. Pas d'effets différés significatifs attendus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Il n'est pas nécessaire d'administrer sur le lieu de travail des médicaments ou traitements médicaux particuliers.
Pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes (décontamination, fonctions vitales). Appeler immédiatement le centre antipoison pour avoir des conseils. En cas d'ingestion, un lavage gastrique peut s'avérer nécessaire (avec contrôle laryngé). Avant de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Dioxyde de carbone, aspersion d'eau, mousse résistante à l'alcool, agents chimiques secs pour incendies de faible intensité, mousse résistante à l'alcool ou aspersion d'eau pour incendies de forte intensité.

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial Dégage des fumées toxiques et irritantes, notamment des oxydes d'azote et des oxydes de chlore.

5.3 Conseils aux pompiers

Le port de vêtements conformes à la norme EN469 devrait suffire pour lutter contre les incendies impliquant la substance. Cependant, un appareil respiratoire autonome (ARA) peut s'avérer nécessaire en cas de risque d'exposition aux fumées.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
Évacuer le personnel vers des zones sûres
Éviter le contact avec la peau et les yeux

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines
Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune information disponible

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée
S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

Mesures d'hygiène

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition	Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Aucune information disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
-----------------------------	---

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	-.
Protection de la peau	-.
Protection des mains	-.
Protection respiratoire	-

Autres équipements de protection	<ul style="list-style-type: none"> - Pour protéger l'opérateur : - Pendant le mélange/chargement : - Gants en nitrile certifiés EN 374-3; - Combinaison de travail cote en polyester 65%/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ; - Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues) certifiés cat. III type 3 (PB3) à porter par-dessus la combinaison précitées ; - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; - Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3). - Pendant l'application : - Gants en nitrile certifiés EN 374-3. Nécessaires uniquement lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ; - Combinaison de travail cote en polyester 65 %/35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ; - Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3) dans le cas d'une intervention sur le matériel ; - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; - En cas de risque d'exposition à des particules pulvérisées, porter un demi-masque filtrant à particules (EN 149) ou demi-masque connecté à un filtre à particules (EN 140 + 143). Le masque doit être stocké à l'extérieur de la cabine. - Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : - Gants en nitrile certifiés EN 374-3; - Combinaison de travail cote en polyester 65%/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ; - Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues) certifiés cat. III type 3 (PB3) à porter par-dessus la combinaison précitées ; - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; - Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3). - Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.
---	---

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible
---	-------------------------------

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Blanc cassé	
État physique	Liquide suspension concentrée	
Odeur	légère odeur d'amine	
<u>Propriété</u>	<u>VALEURS</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
pH	9.78	(1% solution)
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	~ 100 °C	
Point d'éclair	Sans objet	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non demandé	
Masse volumique apparente	1.19 g/cm ³	20°C
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	> 400 °C	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité	158 mPa.s at 20°C / 188 mPa.s at 40°C	
Propriétés comburantes	Non comburant	
Propriétés explosives	Non	

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV Aucune information disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas stocker à proximité de sources d'étincelles et stocker à l'abri de la lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Agents comburants forts
Bases fortes

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Lors de sa décomposition, dégage des fumées toxiques, des oxydes d'azote et des oxydes de chlore.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation	Pas d'information disponible.
Contact oculaire	Pas d'irritation oculaire.
Contact avec la peau	Pas d'irritation de la peau.
Ingestion	Pas d'information disponible.

DL50 orale > 2000 mg/kg

DL50 cutanée > 2000 mg/kg

Toxicité chronique

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.

Sensibilisation Aucune information disponible.

Effets cancérogènes Aucune information disponible

Effets mutagènes Aucune information disponible

Effets sur la reproduction Aucune information disponible

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 359.2 mg/L

EC50/48h/Daphnia = 142.7 mg/L

CL50/poisson/96 h = 339.8 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Clomazone : demi-vie dans le sol : 77 jours (valeur moyenne) N'est pas facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans les sols

-.

Faible mobilité dans les sols.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune évaluation des propriétés PBT et vPvB n'a été entreprise sur le mélange.

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
No de déchet suivant le CED	020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
AUTRES INFORMATIONS	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 N° ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Clomazone)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (Clomazone)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Polluant marin
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 969

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (Clomazone)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.6 Dispositions spéciales	A97, A158, A197

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubriques ICPE Rubrique 4510

Homologation n° : 2140042

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationaux

TSCA	Répertorié
EINECS/ ELINCS	Répertorié
DSL/NDSL	Répertorié
PICCS	Répertorié
ENCS	Répertorié
Chine	Répertorié
AICS (Australie)	Répertorié
KECL	Répertorié

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. Autres informations**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Date de révision 04-août-2017**Remarque sur la révision** Sans objet**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006****Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de données de sécurité